



DEC120068INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Luc DARRASSE en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Luc DARRASSE, Directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 30 – Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie – du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Luc DARRASSE demeure affecté à l'unité Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités – IR4M – UMR8081 – Orsay.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Luc DARRASSE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/02/2012

Le Président
Alain FUCHS